



Prostitution et traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle : prévention, protection, poursuite et partenariat

Revue de littérature
Juin 2014

Rédigée par
Stéphanie Brière, B. Sc.
Recherche et planification du SPVM

Table des matières

1. Introduction	3
2. Mise en contexte de l'information recueillie	4
2.1 Prévention	4
2.2 Intervention	5
3. Les stratégies de prévention.....	6
3.1 Les grands principes	6
3.2 Les campagnes grand public.....	7
3.2.1 Le rôle des médias	7
3.3 Les campagnes ciblant les jeunes.....	8
3.4 La formation visant les policiers	9
3.5 Les outils	10
4. Les stratégies d'intervention	12
4.1 Détection	12
4.2 Les grands principes	14
4.2.1 Intervention auprès des victimes.....	14
4.2.2 Intervention auprès des contrevenants	15
4.3 L'outil en intervention: les unités d'enquêtes spécialisées	16
5. Les stratégies de collaboration et de coordination	20
6. Conclusion	21
Bibliographie	22

1. Introduction

La présente revue de littérature a pour but de présenter un portrait des écrits en ce qui a trait à la traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle des jeunes de 14 à 25 ans. Bien que l'importance de la prévention de la problématique de la traite de personnes et de l'exploitation sexuelle soit indéniable, il s'impose de recenser ce qui s'est déjà fait dans le domaine et surtout de cerner ce qui a scientifiquement ou institutionnellement été montré son efficacité. Il en est de même pour les pratiques d'intervention policière en la matière. Quatre grands principes dans la lutte de la traite de personnes doivent être mis de l'avant selon le Ministère de la Justice du Canada (2011) pour se faire :

1. Prévention de la traite
2. Protection des victimes
3. Poursuite des contrevenants
4. Travail en partenariat avec autrui

Le premier principe s'insère dans une visée de prévention du phénomène de la traite de personnes. Le second ainsi que le troisième principe s'insèrent davantage dans un objectif d'intervention autant au niveau des victimes que des trafiquants. Le quatrième principe vise à favoriser la collaboration entre divers partenaires ainsi qu'une coordination efficace des diverses ressources pouvant accroître l'efficacité de la prévention et de l'intervention dans le domaine de la traite des personnes. Il est donc essentiel de couvrir tous ces points afin de dresser un portrait des initiatives prometteuses dans la lutte de ce phénomène.

La présente revue de littérature détaillera donc les meilleures pratiques favorisant dans un premier temps la prévention de la traite de personnes. Dans un deuxième temps, un état des meilleures pratiques entourant l'intervention autant auprès des victimes qu'auprès des trafiquants sera produit. Enfin la nécessité d'établir et d'entretenir des partenariats au sein même des organisations et entre les organisations afin de favoriser l'efficacité autant dans la sphère de la prévention que dans celle de l'intervention sera traitée.

2. Mise en contexte de l'information recueillie

2.1 Prévention

Une première recension de la littérature existante a donc été faite concernant le volet des programmes de prévention de la traite et de l'exploitation sexuelle. Afin d'en produire un portrait exhaustif, des recherches d'articles scientifiques et de monographies ont été effectuées dans huit bases de données différentes¹. Seules les études publiées depuis 1995 ont été retenues. Les mots-clés suivants, en français et en anglais, ainsi que divers synonymes ont été utilisés:

Prevention, Program effectiveness, Sexual exploitation, Human trafficking

Seulement cinq études scientifiques d'intérêt ont ainsi été recensées. L'exploration de la littérature grise s'est donc imposée afin de pallier au faible nombre d'études empiriques effectuées sur le sujet. Divers documents repérés sur le site du Gouvernement du Canada, du *Home Office*, du *United Nations Office on Drugs and Crime* (UNODC) ainsi que sur le site du *European Forum for Urban Security* ont été analysés. Des programmes plus spécifiques portant sur des pratiques en cours dans divers services de police dans le monde seront cités afin de montrer la pertinence de certains grands principes directeurs en ce qui concerne la prévention de la traite de personnes.

Force est de constater qu'il n'existe que peu d'études scientifiques concernant la prévention dans le domaine de la traite et de l'exploitation sexuelle. Une recension des pratiques d'intervention est donc nécessaire afin de dresser un portrait plus complet des programmes susceptibles d'être efficaces afin de contrer la traite de personnes et l'exploitation sexuelle.

¹ PsycINFO, Canadian Research Index, Dissertations UdeM, NCJRS, Proquest Dissertation & Theses full text, Proquest Psychological Journals, Social Services Abstracts et Sociological Abstracts.

2.2 Intervention

Une recherche de la littérature disponible a été effectuée dans les huit mêmes bases de données que celles utilisées pour la revue de littérature sur les mesures de prévention de la traite et de l'exploitation sexuelle. Seuls les écrits publiés depuis 1995 ont été retenus. Les mots-clés suivants, en français et en anglais, ainsi que divers synonymes ont été utilisés:

Intervention, Best practices, Sexual exploitation, Human trafficking

Les études empiriques trouvées sur le sujet étant peu nombreuses, des recherches plus poussées incluant la littérature grise ont été préconisées. En ce sens, les *Problem-Specific Guides for Police* développés par les *Community Oriented Policing Services* (COPS) ont été des références intéressantes à intégrer à cette recension des écrits portant sur les programmes d'intervention concernant la traite à des fins d'exploitation sexuelle. Diverses pratiques en vigueur dans certains corps de police en matière d'intervention entourant la traite de personnes seront mises de l'avant afin d'illustrer l'efficacité de grands principes entourant la traite de personnes.

3. Les stratégies de prévention

3.1 Les grands principes

Certains principes directeurs entourant l'orientation préconisée concernant les stratégies de prévention sont mis de l'avant par certains organismes et semblent intéressants à considérer avant l'élaboration et l'implantation de tout programme de prévention entourant la traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle. Quatre approches sont entre autres mises de l'avant par Le centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale (2011):

1. La prévention du crime basée sur le développement social
2. L'approche communautaire
3. La prévention situationnelle
4. La réintégration comme processus de prévention du crime

La première approche rend donc compte de la nécessité de fournir divers types de programmes de prévention ciblant les jeunes à risque afin d'optimiser chez eux un développement social adéquat. Dans un deuxième temps, l'approche communautaire vise davantage à favoriser un changement positif dans les communautés en sensibilisant le voisinage afin de réduire le risque qu'il s'y produise des situations favorisant l'exploitation sexuelles de jeunes. Cette approche préventive cible donc la population en général bien plus qu'une population particulière ou jugée plus à risque comme l'approche du crime basée sur le développement social. Ensuite, la prévention situationnelle a, quant à elle, comme but de réduire les opportunités criminelles en augmentant les coûts associés à la commission d'un crime par rapport à ses bénéfices. Cette approche vise donc à augmenter le niveau de difficulté à commettre certains types de délits tout en renforçant les conséquences négatives étant associées à la perpétration de ces délits, ce qui rend donc ces délits moins attrayants à commettre. Enfin, la réintégration comme processus de prévention du crime vise à offrir des programmes de prévention à des jeunes déjà impliqués dans des activités criminelles afin d'éviter que ces jeunes soient tentés de retourner à leurs anciennes activités délictuelles. L'intégration de ces diverses facettes de prévention du crime est

plus que nécessaire dans l'élaboration de programmes de prévention visant à réduire tout phénomène dont la traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle afin d'offrir des programmes ciblant tous les types de problématiques.

3.2 Les campagnes grand public

La sensibilisation de la population en général quant à l'existence du phénomène de la traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle ressort comme un point tournant au niveau de la prévention de ce phénomène autant dans la littérature scientifique que dans la littérature grise (Forum Européen pour la Sécurité Urbaine, 2007; Kaufman et Crawford, 2011; Le centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale, 2011; Pollaert et Karbassi, 2009; UNODC, 2009). En effet, le simple fait d'éveiller la population quant à l'existence de ce phénomène semble être un bon principe de prévention. De plus, l'UNODC (2009) insiste sur le fait qu'informer la population sur ce qu'est la traite de personnes et sur les dangers qui y sont reliés doit être considéré dans l'élaboration de tout bon programme de prévention. Comme le mentionne l'étude de Kaufman et Crawford (2011), une telle sensibilisation auprès de la population entraîne une certaine mobilisation de celle-ci qui devient donc un partenaire important dans la surveillance et le contrôle du phénomène de la traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle. La sensibilisation du grand public rejoint donc les principes directeurs concernant la prévention communautaire ainsi que la prévention situationnelle mis de l'avant par Le centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale (2011).

3.2.1 Le rôle des médias

Il va sans dire que la sensibilisation de la population peut grandement être optimisée par la diffusion de campagnes publicitaires puisque cela permet «d'atteindre un public plus large, de se faire connaître et de gagner la confiance du public et d'exercer un certain contrôle sur les types de nouvelles qui sont publiées» (UNODC, 2009). En ce sens, Georges et Panko (2011)

mentionnent entre autre que les médias traditionnels ainsi qu'Internet devraient rendre disponible un espace dédié à la sensibilisation du phénomène de la traite de personnes. En plus de sensibiliser la population en général, ces campagnes permettraient de rejoindre les jeunes; une population particulièrement visée par la problématique de l'exploitation sexuelle. De plus, les initiatives en matière de prévention contrant la traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle qui seront traitées dans cette recension utilisent en grande partie les médias autant afin de sensibiliser la population à cette problématique que pour promouvoir les ressources disponibles aux victimes d'exploitation sexuelle. L'UNODC (2009) précise par contre que certains facteurs doivent être pris en compte quant au choix des médias utilisés. L'objectif visé par les programmes de prévention, le message voulant être diffusé, le public cible ainsi que les ressources disponibles doivent donc être évalués avant toute campagne publicitaire afin d'optimiser l'utilisation des médias. Les médias jouent donc un rôle primordial dans la diffusion de toute information visant la prévention voulant être diffusée à grande échelle.

3.3 Les campagnes ciblant les jeunes

Suivant le principe directeur de la prévention au niveau du développement social mis de l'avant par Le centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale (2011), la sensibilisation au phénomène de la traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle doit sans contredit favoriser la sensibilisation des jeunes. Les programmes de prévention ciblant cette population particulière doivent être adaptés à sa réalité afin que le message envoyé soit reçu adéquatement (UNODC, 2009; HM Government, 2013). Les initiatives doivent donc avoir comme but d'informer les jeunes de l'existence de l'exploitation sexuelle ainsi que des circonstances entourant ce phénomène au même titre que les campagnes visant la population en général, mais en adaptant l'information donnée à la réalité des jeunes d'aujourd'hui.

Si les médias sociaux semblent favoriser l'expansion du phénomène de l'exploitation sexuelle chez les jeunes, en ce sens où le recrutement de jeunes se trouve facilité par Internet, George et Panko (2011) insistent sur le fait que ces mêmes médias sociaux doivent être employés afin

d'éduquer les jeunes par rapport à leur droits entourant l'exploitation sexuelle, et ce, dans un langage qui leur est familier. Il est donc primordial d'éviter toute infantilisation dans les programmes de prévention visant les jeunes afin qu'une banalisation du phénomène ne soit pas engendrée involontairement par ces mêmes programmes visant à prévenir l'exploitation sexuelle.

La prévention dans les écoles peu également être un moyen préconisé afin de rejoindre un grand nombre de jeunes tout en s'insérant dans un milieu académique qui vise tout autant à inculquer certaines notions fondamentales au bon développement. L'UNODC (2009) soutient cette affirmation en plus de mentionner qu'au-delà de la sensibilisation des jeunes dans les écoles, il est primordial qu'un travail de sensibilisation soit effectué auprès de la famille de ces jeunes.

3.4 La formation visant les policiers

Si la population en général et les jeunes doivent être sensibilisés et informés quant à la problématique de la traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle, il en est de même pour la communauté policière, population pour laquelle il est encore plus important de ne pas surestimer la connaissance ou la compréhension du phénomène de l'exploitation sexuelle (COPS, 2006). Kaufman et Crawford (2011) soutiennent aussi cette affirmation en mentionnant que la formation des policiers doit être considérée comme une mesure préventive de la traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle. Une étude de Ferguson, Soydan, Lee, Yamanaka, Freer et Xie (2009) dénote aussi l'importance de la formation donnée à divers professionnels jouant un rôle primordial dans la prévention et l'intervention au niveau de la problématique de l'exploitation sexuelle. En effet, cette recherche a évalué l'efficacité d'un programme de formation donné entre autre à des policiers et il en ressort une augmentation des connaissances, des habiletés et des capacités d'intervention de ceux qui ont reçu la formation. Chisolm-Straker, Richardson et Cossio (2012), qui ont mené une étude similaire visant à évaluer un programme de formation adressé aux professionnels oeuvrant dans les départements de médecine d'urgence, en arrivent aux mêmes conclusions.

Selon le Ministère de la Justice du Canada (2011), une trousse de formation comprenant un vidéo, un dépliant, des feuillets de renseignement ainsi qu'un guide concernant la traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle est mise à la disposition des policiers désirant s'informer sur le phénomène.

Un programme de formation en ligne concernant la traite de personnes a de plus été recensé en Ontario et vise à informer les gens qui sont susceptibles d'avoir à intervenir auprès de victimes de traite humaine. Même si cette formation semble, selon sa définition, favoriser l'intervention, les thèmes qui y sont abordés s'apparentent davantage aux domaines de la sensibilisation et de la connaissance du phénomène de la traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle (http://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/english/ovss/human_trafficking/).

3.5 Les outils

Aussi nombreux et divers sont les outils de prévention utilisés que le nombre de services de police et d'organisations voulant contrer le phénomène de la traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle. Par contre, l'efficacité d'aucun de ces outils ne semble avoir été évaluée.

Le Gouvernement du Canada a entre autre lancé la campagne «Bandeau bleu» en septembre 2010. Cette campagne de sensibilisation avait pour but de «sensibiliser davantage le public aux dangers possibles de la traite des personnes et de le renseigner sur la façon d'utiliser la ligne nationale de dénonciation de l'Association canadienne d'échec au crime (ACEC)» (Ministère de la Justice du Canada, 2011). La campagne «Je ne suis pas à vendre» comprenant deux types d'affiches (une visant le public en général et l'autre ciblant les victimes potentielles) a aussi débutée en 2010 (Ministère de la Justice du Canada, 2011).

Les outils utilisés par certains services de police en particulier seront énumérés ci-dessous pour qu'ensuite une brève présentation des outils recensés comme étant prometteurs par l'UNODC (2009) soit faite.

La Colombie-Britannique offre une variété de stratégies en matière de prévention de l'exploitation sexuelle. Une semaine dédiée à la sensibilisation quant à l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes a été instaurée afin de reconnaître l'importance qui doit être accordée aux programmes de prévention pour contrer ce phénomène. De plus, la *Children of the Street Society* développe de nombreux outils d'information en matière de prévention auprès des jeunes dans les écoles, en plus d'outils d'information à l'intention des parents. La nature des informations données n'est par contre pas précisée. Par ailleurs, le Ministère de la Justice de la Colombie-Britannique a produit des dépliants informatifs sur le sujet de l'exploitation sexuelle afin d'être distribués à quiconque désire en connaître davantage sur ce sujet. Le Service de police de Vancouver, plus particulièrement, produit des conférences sur le sujet afin de sensibiliser les jeunes dans les écoles, mais aussi afin d'informer les parents, les professionnels ou les patrouilleurs de son service de police.

L'UNODC (2009) cite comme étant des pratiques prometteuses diverses stratégies de prévention de la traite à des fins d'exploitation sexuelle.

- La campagne télévisée mondiale sur la traite de personnes qui a été effectuée par celle-ci afin de «faire comprendre tous les aspects des problèmes que suppose la traite d'êtres humains». Cette campagne publicitaire a été projetées gratuitement sur de nombreuses chaînes d'envergure comme *CNN International*, *BBC World* et *MTV Asia*.
- Une campagne d'affiches «Ne soyez pas aveugles» et «Ne fermez pas les yeux sur la traite d'êtres humains» a été organisée par le Service de police du Royaume-Uni dans le cadre de l'opération *Pentameter 2* visant à sensibiliser la population. De plus, des dépliants ont été distribués lors d'évènements sportifs de grande envergure afin de prévenir l'exploitation sexuelle.
- Des concours d'affiches en Russie ont été mis en place afin de sensibiliser les jeunes à la problématique de la traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle.

4. Les stratégies d'intervention

4.1 Détection

L'importance indéniable qui doit être accordée à la détection afin de favoriser des interventions proactives est relevée dans la majorité des études et de la littérature grise au sujet de l'intervention policière en matière de traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle (Chisolm-Straker, Richardson et Cossio, 2012; COPS, 2006; Deb, Mukherjee et Mathews, 2011; Mathews, 2005; Moossy, 2009; Pearce, Hynes et Bovarnick, 2013 dans Hewetson, 2013; UNODC, 2005). Les campagnes de prévention mentionnées précédemment favorisent donc de manière générale la détection en sensibilisant et en informant la population ainsi que certains groupes en particulier comme les jeunes et les policiers sur certains indicateurs de la traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle. Cela rappelle donc à quel point tout le monde a un rôle à jouer, et plus particulièrement les professionnels, dans les sphères entourant l'exploitation sexuelle et plus précisément dans la détection comme le mentionnent Pearce, Hynes et Bovarnick (2013)(citée dans Hewetson, 2013). Cette idée est soutenue par l'étude de Chisolm-Straker, Richardson et Cossio (2012) qui clame que les professionnels du monde de l'intervention d'urgence comme les médecins, les infirmières, les assistants, les étudiants de médecine ainsi que les travailleurs sociaux ont aussi un rôle dans l'identification des victimes potentielles d'exploitation sexuelle. Cela semble d'autant plus important lorsque l'on s'attarde aux résultats de l'étude de Deb, Mukherjee et Mathews (2011) qui stipule que seulement 2,7% des participants victimes d'exploitation sexuelle de leur étude l'ont rapporté à la police². Les policiers, ainsi que tous les professionnels, se doivent donc d'être encore plus attentifs aux indicateurs d'exploitation sexuelle, car il n'est pas rare selon Moossy (2009) que des policiers aient rencontré des victimes au préalable sans toutefois les avoir identifiées comme étant des victimes d'exploitation sexuelle. Une identification de victimes potentielles efficace, toujours selon Moossy (2009), se traduit donc par le développement de relations avec les agents de juridictions voisines, par une collaboration avec les organisations non-gouvernementales venant

² Cette étude comprenait un échantillon de 120 jeunes filles qui ont été sélectionnées dans des maisons d'hébergement en Inde et ayant été abusées sexuellement dans un contexte de traite de personnes. La question de reportabilité leur avait été adressée dans un questionnaire.

en aide aux victimes d'exploitation sexuelle en plus d'avoir recours à des informateurs au sein des communautés afin de maximiser la détection de victimes potentielles.

Matthews (2005) propose quant à lui une méthode de recension des personnes victimes d'exploitation sexuelle particulièrement applicable par les agents policiers eux-mêmes. Cette méthode suggère trois types de recension des victimes qui doivent se prostiter en débutant par la recension du «noyau dur» de ces victimes en évaluant en plus leurs niveaux d'implication dans le phénomène de la prostitution, la durée de leur implication ainsi que leur mobilité. Dans un deuxième temps vient la recension des victimes présentement actives qui ont été aperçues dans les trois à quatre dernières semaines pour terminer par la recension du nombre de prostituées aperçues dans une période continue de vingt-quatre heures. Cela permettrait donc, toujours selon Matthews (2005), une détection accrue et juste du phénomène de l'exploitation sexuelle dans une région donnée. Le guide COPS (2006) ajoute à ce sujet qu'une identification des lieux où se trouvent les victimes ainsi qu'une identification des victimes sont primordiales afin d'intervenir adéquatement afin de contrer l'exploitation sexuelle. Les recommandations de Moosy (2009) et de Matthews (2005) jumelées à des campagnes de prévention, d'information et de formation semblent donc être une avenue intéressante à considérer afin d'accroître l'efficacité des interventions en matière de traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle.

Certaines initiatives plus locales visant une meilleure détection de victimes ou de victimes potentielles d'exploitation sexuelle ont été mises sur pied. L'Ontario, de par sa formation offerte en ligne concernant la traite de personnes, vise à offrir une meilleure connaissance des indicateurs de l'exploitation sexuelle. Ottawa mets de plus à la disposition de ses citoyens trois lignes téléphoniques d'urgence permettant à tous les citoyens de contacter des ressources pertinentes s'ils croient faire face ou avoir un proche faisant face à une problématique d'exploitation sexuelle. Il en est de même pour la Service de police de la Ville de San José qui possède sa propre ligne téléphonique d'urgence qui favorise l'identification de victimes potentielles.

4.2 Les grands principes

Les principes directeurs s'articulant autour de la traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle afin de la contrer sont de l'ordre de l'intervention auprès des victimes ainsi que de l'intervention auprès des contrevenants dans la majorité des écrits consultés (COPS, 2006; Deb, Mukherjee et Mathews, 2011; HM Government, 2013; Moosy (2009) Pearce, Hynes et Bovarnick, 2013 dans Hewetson, 2013; UNODC, 2005; Williamson et Baker, 2008).

4.2.1 Intervention auprès des victimes

Les pratiques encouragées en matière d'intervention auprès des victimes regroupent majoritairement deux thèmes soient la protection de ces victimes une fois qu'elles ont été détectées ainsi que des pratiques d'autonomisation de ces mêmes victimes (COPS, 2006; Moosy (2009); Pearce, Hynes et Bovarnick, 2012 dans Hewetson, 2013; UNODC, 2005).

Le Guide COPS (2006) détaille donc une procédure de protection des victimes qui contient entre autre les éléments suivant:

- Rapporter le cas auprès d'une ligne téléphonique d'urgence;
- Aller chercher de l'information auprès d'unités d'enquêtes spécialisées dans le domaine;
- Contacter les centres d'aide qui offrent du support aux victimes;
- Prévoir l'accès à des soins médicaux si nécessaire;
- Fournir des dépliants explicatifs à la victime concernant ses droits;
- Contacter une personne du monde juridique afin de bien informer la victime de ses droits.

Cette procédure détaillée résume donc bien les divers aspects à traiter lors de l'intervention auprès des victimes de traite à des fins d'exploitation sexuelle. Par contre, Moosy (2009) soulève l'importance de certains éléments cruciaux concernant le contexte de l'intervention auprès des victimes. Croire la victime, ne pas interrompre l'enquête s'il est arrivé que la victime

a menti sur certains détails et être patient et soutenant avec la victime font partie de conseils à mettre en pratique selon cet auteur.

De plus, selon Pearce, Hynes et Bovarnick (2013) dans Hewetson (2013), la meilleure méthode afin d'intervenir auprès d'une personne victime d'exploitation sexuelle repose sur la nécessité pour la victime «d'établir une relation positive empreinte de confiance avec l'intervenant». Cela démontre donc que les policiers doivent tenter d'établir ce climat dans son interaction avec les personnes victimes d'exploitation sexuelle afin de favoriser l'autonomisation de ces dernières afin d'accroître leur potentiel de devenir autonomes et indépendantes (BJA, 2010).

4.2.2 Intervention auprès des contrevenants

La ligne directrice concernant l'intervention auprès des proxénètes se situe au niveau de la mise en accusation de ces contrevenants. C'est entre autre une des conclusions de Deb, Mukherjee et Mathews (2011), qui mentionnent que la mise en accusation du proxénète serait favorable à une diminution de la souffrance vécue par certaines victimes en plus de diminuer la propension de l'exploitation sexuelle. À cet égard, il est donc nécessaire que les services de renseignements soient optimaux afin d'augmenter les chances qu'un proxénète soit mis en accusation et condamné par la suite (Pearce, Hynes et Bovarnick (2013) dans Hewetson (2013)). De plus, une surveillance intensive des trafiquants et des proxénètes ainsi que des avertissements leur étant adressés concernant le fait que les victimes sont protégées par les services de police seraient des méthodes d'intervention efficaces auprès des contrevenants (Pearce, Hynes et Bovarnick (2013) dans Hewetson (2013)). En sachant donc où se trouvent les trafiquants et les proxénètes grâce aux services de renseignement, il est plus commode de produire une surveillance auprès d'eux. Le guide COPS (2006) mentionne aussi qu'à cet égard, une augmentation de la visibilité policière ou de diverses agences de sécurité privée serait favorable à la création d'un milieu plus sécuritaire; milieu dans lequel les proxénètes se sentiraient probablement moins libres d'exploiter des jeunes.

4.3 L'outil en intervention: les unités d'enquêtes spécialisées

L'intervention et l'interaction avec les personnes victimes ainsi que la mise en accusation de contrevenants d'exploitation sexuelle nécessitent donc une expertise particulière au niveau des enquêtes. La formation de diverses unités d'enquêtes spécialisées depuis la dernière décennie n'est donc pas étrangère à ce développement de spécificités liées à l'intervention dans le domaine de la traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle. L'UNODC (2005) ainsi que le *Bureau of Justice Assistance* (BJA)(2010) insistent sur la nécessité que des unités spécialisées soient formées afin de contrer le phénomène de l'exploitation sexuelle. L'objectif majeur de ces unités est de supporter et d'encourager les efforts qui sont mis de l'avant pour contrer le phénomène du trafic d'êtres humains.

Les villes de Boston, Los Angeles, San José, Seattle, Texas, Toronto, Vancouver, Winnipeg se sont donc dotées de telles unités d'enquête. Le *Federal Bureau of Investigation* (FBI) aux États-Unis régit aussi quatre-vingt-huit groupes d'intervention et de travail entourant le phénomène de la traite de personnes. Voici les informations recueillies concernant chacune des unités de ces villes ainsi que les mesures d'intervention préconisées.

- Boston: La *Human Trafficking Unit* (HTU) est constituée d'enquêteurs dédiés aux crimes liés au trafic de personnes à des fins d'exploitation sexuelle.
- Federal Bureau of investigation: Le FBI a mis en place le programme *Innocence Lost* et gère quatre-vingt-huit unités d'intervention qui appliquent ce programme qui a pour objectif de retrouver les enfants disparus qui se font exploiter sexuellement et se chargent de poursuivre les responsables, démanteler les organisations criminelles à la source de la victimisation des enfants ainsi que de former les enquêteurs qui seront assignés à ces tâches. Une ligne téléphonique a été mise en place où des intervenants font le lien entre les victimes et des ressources au niveau du droit, de l'immigration, du logement, de l'emploi, de l'éducation et du soin des enfants. Le *Human Smuggling Trafficking Center* (HSTC) a été fondé en juillet 2004. Ce centre réunit des avocats, des

policiers, des enquêteurs et des analystes qui travaillent à colliger de l'information et à diriger des enquêtes.

- France: La Brigade des Mœurs a pour but de mener des enquêtes dans le domaine du proxénétisme et des délits à caractère sexuel. Cette équipe, dans le cadre de ces enquêtes, récolte du renseignement et des témoignages, procède à des missions d'infiltration et de filature et procède à des perquisitions et à des arrestations.
- Los Angeles: L'Unité contre le trafic humain a été créée en juin 2011 et a comme mission d'enquêter et d'organiser la répression des incidents impliquant l'exploitation sexuelle. Cette équipe se charge particulièrement des enquêtes informatiques pour appréhender les suspects qui utilisent Internet pour recruter les jeunes.
- Ottawa: La *Human Trafficking Outreach Unit* est une équipe informelle constituée de policiers qui sont disponibles afin de rencontrer toute personne qui détiendrait de l'information concernant une situation d'exploitation sexuelle. De plus, des numéros de téléphone d'urgence sont mis à la disposition des gens vivant une situation d'exploitation sexuelle.
- San José: La *Human Trafficking Task Force* a pour objectif de prévenir l'exploitation sexuelle et de détecter les gens qui en seraient potentiellement des victimes. Cette équipe fournit de l'information aux victimes à propos de leurs droits et a mis en place une ligne téléphonique d'urgence à l'intention des victimes de la traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle.
- Seattle: Trois équipes sont en place dans cette ville soient les enquêtes générales, la Moralité de rue ainsi que les victimes à risque élevé (jeunes). Ce sont essentiellement des unités d'enquêtes, mais une ligne téléphonique (National Human Trafficking Hotline) a été mise en place par l'équipe visant les victimes à risque élevé.

- Texas: Une unité a été instaurée en 2006 afin d'identifier les victimes, de poursuivre les exploiters et de sensibiliser la population à la problématique de la traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle. Cette équipe se charge de délivrer des *T-Visa* qui permettent de donner la résidence permanente aux victimes même si leur visa est expiré tout en permettant l'éligibilité au programme de protection des témoins. En 2013, cette unité a produit un manuel de prévention à l'intention des policiers, des avocats et des travailleurs sociaux.
- Toronto: Une équipe serait en cours de formation. Des représentants du Service de police de la de la Ville de Toronto sont d'ailleurs venus rencontrer l'équipe de recherche et planification du SPVM afin de partager leur expertise dans le domaine de l'intervention en matière de traite de personnes et d'exploitation sexuelle. Les objectifs de cette équipe sont d'identifier les meilleures pratiques pour éradiquer le trafic humain en intervenant au niveau municipal, d'organiser un réseau de ressources pour les victimes, de faire la révision des règlements municipaux de zonage et d'émission de permis, de former le personnel de la ville sur la problématique et d'identifier des mécanismes de surveillance et de déterminer des tendances selon les données disponibles sur les victimes et les exploiters. Cette équipe agirait à titre consultatif au niveau des permis et standards de licences municipales, elle assisterait la création d'une maison d'hébergement, la rédaction d'un guide de bonnes pratiques ainsi que la formation y étant rattachée ainsi que la production d'un guide de ressources pour les personnes dans des situations de vulnérabilité.
- Vancouver: L'Unité contre l'exploitation, anciennement la Division de la Moralité, a pour but de promouvoir la sécurité, la dignité et le bien-être des gens victimes d'exploitation sexuelle en augmentant la sécurité des travailleuses du sexe, en réduisant leur victimisation et en les assistant dans la planification de stratégies de sortie du milieu de l'exploitation sexuelle. Les mesures sont diverses: des conférences dans les écoles pour les jeunes, auprès des parents, concernant d'autres professionnels ainsi que des patrouilleurs, le ciblage de proxénètes, la supervision de projets suite à des plaintes de prostitution dans les quartiers, le programme SisterWatch (ligne téléphonique,

rencontres citoyennes) ainsi qu'un agent de liaison avec l'industrie du sexe. De plus, dès qu'un incident violent est porté à l'attention d'un policier, un officier est assigné pour enquêter.

- Winnipeg: L'Unité contre l'exploitation a été mise sur pied en novembre 2013 et a pour objectif d'intervenir pour assurer le bien-être des personnes impliquées directement ou indirectement dans le commerce de l'exploitation sexuelle. Un formulaire de plainte a été mis en ligne pour les citoyens et une campagne d'identification des exploitateurs a été produite dans deux districts ciblés (arrestations et véhicules saisis).

L'avantage premier de la mise en place de telles équipes selon le BJA (2010) résume en tout point ce que les textes recensés rapportent:

The advantage of multidisciplinary anti-trafficking Task Forces is in the maintenance of strategic, well-planned, and continuously fostered collaborative relationship among law enforcement, victim service providers, and other key stakeholders. A multidisciplinary response to human trafficking raises the likelihood of the crime being discovered, provides comprehensive protection of the victim, and increases coordinated investigative and prosecutorial efforts against perpetrators. (p.26)

La multidisciplinarité de ces équipes d'enquêtes spécialisées favorise donc une meilleure harmonisation des pratiques des intervenants tout en étant plus efficaces dans la lutte au trafic et à l'exploitation sexuelle.

Il semble donc impensable, à la lumière de cette définition, de tenter d'aider les victimes d'exploitation sexuelle et de réussir à traduire en justice les exploitateurs sans avoir sur pied une telle équipe dans un service de police. Bien qu'aucun modèle d'unité type ne soit établi, il semble évident que l'équipe idéale rassemblerait toutes les forces des équipes mentionnées précédemment.

5. Les stratégies de collaboration et de coordination

Des stratégies d'interdisciplinarité en intervention émergent de plus en plus avec l'apparition de problématiques multiples et la traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle ne s'en trouve pas épargnée. Le support des victimes et l'intervention auprès des contrevenants demandent l'expertise de plusieurs intervenants provenant de divers domaines et la collaboration entre ces intervenants et la coordination de leurs efforts devient de plus en plus essentielle si l'on veut combattre efficacement le phénomène de la traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle. En ce sens, Ferguson, Soydan, Lee, Yamanaka, Freer et Xie (2009) mentionnent que l'interdisciplinarité favorise l'apprentissage de chaque discipline par les autres et est aidante dans plusieurs sphères dont la prévention, l'intervention contre contrevenants ainsi que dans l'assistance envers victimes. Les intervenants du milieu policier oeuvrant au sein des unités d'enquête ont donc un intérêt majeur à connaître les ressources disponibles pour les victimes (services de santé physique, services de soutien psychologique, ressources d'hébergement, ressources facilitant la réinsertion sociale, etc.) ainsi que les ressources qui leur seraient utiles afin de mettre en accusation plus efficacement les exploitateurs (ressources juridiques). Les unités d'enquêtes ont tout à gagner à tisser des liens avec ces ressources et à former des tables multidisciplinaires afin d'apprendre à mieux connaître les forces et les faiblesses de chacun (Pollaert et Karbassi, 2009). En effet, la formation de ces tables serait un atout majeur selon Williamson et Baker (2008). En outre, certains intervenants, comme les travailleurs sociaux disposent d'outils de détection et d'intervention en matière d'exploitation (McIntyre, 2014) dont la police pourrait bénéficier.

Afin d'en arriver à des partenariats multidisciplinaires fructueux, la signature d'ententes et de protocoles qui identifient précisément le rôle de chacun des partenaires est nécessaire (Pearce, Hynes et Bovarnick (2013) dans Hewetson (2013)). Ces mêmes auteurs mettent aussi l'accent sur le fait que le partage d'informations, l'identification des gens ainsi que le partage de preuves se retrouvent grandement facilités par ces types d'ententes et/ou protocoles.

6. Conclusion

En somme, il importe que les stratégies de prévention mises de l'avant intègrent une dimension de sensibilisation et d'information autant auprès de la population en général, des jeunes, des policiers et des divers intervenants susceptibles de travailler auprès de jeunes de 14 à 25 ans pouvant être à risque d'être exploités ou exploités sexuellement. Bien qu'aucune étude évaluative à ce sujet n'ait été recensée, il semble nécessaire que ces campagnes soient menées dans les médias sociaux et traditionnels, dans les écoles ou tout lieu susceptible d'être fréquenté par les jeunes de 14 à 25 ans. Des dépliants explicatifs et des campagnes par affiches peuvent d'ailleurs venir en soutien dans une telle campagne de sensibilisation/information. La meilleure intervention est quant à elle, selon la littérature, la mise en place d'équipes d'enquêtes spécialisées favorisant la construction de liens avec divers partenaires qui sont eux aussi dédiés à la lutte contre la traite à des fins d'exploitation sexuelle de jeunes personnes âgées entre 14 et 25 ans.

Bibliographie

Bureau of Justice Assistance. (BJA). (2010). *Anti-Human Trafficking Task Force Strategy and Operations e-Guide*.

Braun, J. M. (2003). Collaborations: The Key to Combating Human Trafficking. *The Police Chief*, 70(12), 68-74.

Chisolm-Straker, M., Richardson, L. D. & Cossio, T. (2012). Project Muse Combating Slavery in the 21st Century: The Role of Emergency Medicine. *Journal of Health Care for the Poor and Underserved*, 23(3), 980-987.

Colombie-Britannique (<http://www.pssg.gov.bc.ca/crimeprevention/exploitation/>)

Community Oriented Police Services(COPS). (2006). The exploitation of Trafficked Women (numéro 38).

Deb, S., Mukherjee, A. & Mathews, B. (2011). Agression in Sexually Abused Trafficked Girls and Efficacy of Intervention. *Journal of Interpersonal Violence*, 26(4), 745-768.

Ferguson, K. M., Soydan, H., Lee, S-Y., Yamanaka, A., Freer, A. S. & Xie, B. (2009). Evaluation of the CSEC Community Intervention Project (CCPI) in Five U.S. Cities. *Evaluation Review*, 33(6), 568-597.

Federal Bureau of Investigation (http://www.fbi.gov/about-us/investigate/vc_majorthefts/cac/innocencelost)
(http://www.fbi.gov/about-us/investigate/civilrights/human_trafficking/initiatives)
(http://media.wix.com/ugd/8e648a_604b070b4cffc6d3c9966fd6683d861a.pdf)

George, B. P. & Panko, T. R. (2011). Child sex tourism: Facilitating conditions, legal remedies and other interventions. *Vulnerable Children and Youth Studies*, 6(2), 134-143.

Hewetson, A. (2013). Book Review of Trafficked Young People: Breaking the Wall of Silence. *Journal of Youth and Adolescence*, 42(12), 1904-1907.

HM Government. (2013). Safeguarding Children and Young People from Sexual Exploitation: Supplementary guidance to Working Together to Safeguard Children.

Kaufman, M. R. & Crawford, M. (2011). Research and Activism Review : Sex Trafficking in Nepal: A Review of Intervention and Prevention Programs. *Violence Against Women*, 17(5), 651-665.

Le Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale. (2011). Towards Human Trafficking Prevention: A Discussion Document. Vancouver, Canada.

Matthews, R. (2005). Policing Prostitution: Ten Years On. *British Journal of Criminology*, 45(6), 877-895.

McIntyre, B. L. (2014). More than just rescue: Thinking beyond exploitation to creating assessment strategies for child survivors of commercial sexual exploitation. *International Social Work*, 57(1), 39-63.

Ministère de la Justice du Canada. (2011). Survol de la traite des personnes et des initiatives du gouvernement du Canada pour lutter contre ce crime: 2010-2011.

Ontario Victim Services

(http://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/english/ovss/human_trafficking/)

Moosy, R. (2009). Sex traffickers: Identifying Cases and Victims. *National Institute of Justice Journal*, 262, 2-11.

Pollaert, N. & Karbassi, C. (2009). La traite des enfants dans une perspective nord-américaine: Le cas du Canada. *Cahiers de la Sécurité*, 9, 98-106.

Service de police de Boston

(<http://www.cityofboston.gov/police/divisions/familyjustice.asp>)

Service de police de France

(<http://www.police-nationale.net/brp/>)

Service de police de Los Angeles

(http://www.lapdonline.org/detective_bureau/content_basic_view/51926)

Service de police d'Ottawa

(<http://www.ottawacoalition.ca/>)

Service de police de San José

(http://www.sjpd.org/BOI/Sexual_Assaults/StopHT/)

Service de police de Seattle (<http://www.seattle.gov/police/units/investigations/vice.htm>)

Service de police du Texas

(<http://austintexas.gov/departement/human-trafficking-unit>)

(<https://www.oag.state.tx.us/oagnews/release.php?id=4516>)

(http://ctcaht.org/Task_Force_Members.html)

Service de police de Toronto

(<http://www.fcjrefugeecentre.org/wp-content/uploads/2013/11/TOCityCollaboration-Roundtable-on-Human-Trafficking-Oct-28-2013.pdf>)

Service de police de Vancouver

(<http://vancouver.ca/police/organization/investigation/investigative-services/specialinvestigation/vice.html>)

(http://www.dtes.ca/cms/index.cfm?group_id=2841)(<http://vancouver.ca/police/assets/pdf/reports-policies/sex-enforcementguidelines.pdf>)

(<http://vancouver.ca/police/organization/investigation/investigative-services/major-crime/sister-watch.html>)

Service de police de Winnipeg

(<http://winnipeg.ca/police/ceu/default.stm>)

(http://www.winnipeg.ca/police/press/2013/11nov/2013_11_08.stm#service)

UNODC. (2005). Human Trafficking: Reference Guide for Canadian Law Enforcement.

UNODC.(2009). Référentiel d'aide à la lutte contre la traite des personnes.

Williamson, C. & Baker, L. (2008). Helping victims of prostitution and trafficking: It takes a community. *Groupwork*, 18(3), 10-29.